

Quête de sens et sens des responsabilités

Quentin Bullens et Michel Dechamps

jeudi 06 novembre 2008

Avant-propos

Noam, 11 mois, a perdu récemment la vie suite aux tortures et coups que lui aurait infligés une adulte, responsable de lui, sa belle-mère. Le choc est terrible, les média s'en emparent, partout sur le net des blogs affluent... ils dénoncent! Toutes les bases de sécurité étaient pourtant réunies, tous les pare-angoisse étaient pourtant bien là. Mais voilà, n'en déplaise aux clichés, l'image de la jeune fille post-ado-jeune-adulte à la fibre voire à l'instinct maternel en a pris un coup. Et oui, une femme peut tuer un enfant! Bien sûr, les média avaient déjà préparé l'opinion publique quelques temps auparavant, avec l'histoire d'une mère qui, dans son mal être, avait tué ses 5 enfants avant d'essayer de se donner la mort. Mais voilà, son suicide avait échoué, pas ses infanticides! Si, dans ce cas, l'acte est parfois présenté ou représenté comme étant, pour la personne, un geste aux frontières de l'héroïsme que de vouloir emmener avec elle ses enfants, les retirant du bas monde douloureux qu'elle choisit de quitter, dans le cas du petit Noam il en va tout différemment. La scène, telle qu'elle est rapportée par les média, n'emmène le public vers aucune explication héroïque. Noam a été tué parce qu'à moins d'un an, il s'est permis de s'exprimer, d'exprimer un mal être, par les cris et les pleurs, autour d'une scène de soin, celle du bain, pourtant habituellement phantasmée comme l'une des idylles du rapprochement mère/enfant.

Deuxième choc! Les services sociaux étaient présents, avertis, au courant de la situation, etc. A en croire les média, ils sont aussi coupables que celle qui a infligé les coups. Ils devront en répondre, une plainte est déposée en justice. Là aussi, les média s'en emparent. Deuxième coupable, et cette fois non pas au visage humain mais à l'échelle institutionnelle! Ce sont donc bien deux stéréotypes (deux idées reçues?) qui s'effondrent et avec elles disparaît leur fonction pare-angoisse. Une femme, une mère, peut-elle donc tuer un enfant? Les services sociaux, censés pallier les carences des mères à problèmes pour le bien des enfants, seraient-ils fragiles, voire incapables d'anticiper de tels dangers?

Quand l'effroi s'empare d'une situation, il fige la pensée, il la cristallise et bien souvent lui interdit la nuance. C'est pourquoi, en tant que travailleurs d'équipe Sos-enfants, nous avons souhaité partager ces quelques lignes, afin de contribuer au relancement de la machine à penser, de proposer quelques pistes explicatives et sans doute aussi, nous sortir de cet effroi partagé.

Le sens et l'effroi

Les débats philanthropiques ne manquent pas pour savoir ce qui distingue l'Homme de l'animal. Sa mémoire, ses capacités de langages, etc. Parmi toutes ces hypothèses, il est commun, depuis Descartes, de retenir que ce qui différencie l'Homme de l'animal est sa capacité à penser et plus encore à se penser soi-même. L'Homme peut penser sa condition, il peut également penser qu'il est entrain de penser et c'est en partie ceci qui ferait de lui un être supérieur. Sa capacité à penser, à penser sa condition d'Homme lui permet en tout cas de faire face à l'impensable. A ce que le domaine psy appelle souvent l'irreprésentable. Si l'Homme peut tout expliquer, s'il peut mettre du sens sur les difficultés les plus fortes, alors la vie a un sens! L'être humain est ainsi fait qu'il tente de comprendre le monde qui l'entoure. En lui donnant une signification, une définition, un sens, il lui donne également une direction, une historicité, qui fait qu'il ne vient pas de

nulle part pour se rendre n'importe où. Si les choses s'expliquent, l'Homme a raison d'être.

Lorsque survient l'horreur, lorsque surgissent la mort, la maltraitance, les attentats ou les abus sexuels, l'Homme est pris au dépourvu. Le monde sécurisant/sécurisé qu'il s'est créé est mis à mal. Les images remplacent la pensée, il est bloqué, perdu, déboussolé, persécuté parfois jusque dans ses rêves. On parle même d'un syndrome de stress post-traumatique ou PTSD (pour post traumatic stress disorder). Reprenant divers symptômes, le PTSD est en réalité l'exemple type d'une pensée qui se fige, qui n'arrive pas à intégrer les éléments vécus dans un récit de vie cohérent. Une pensée cristallisée à l'idée que le genre humain, auquel appartient la personne confrontée à des événements traumatogènes, est capable de cela! Dans cette impasse, l'identification entre la victime et l'auteur ou entre le public et les personnes directement concernées est telle qu'elle laisse penser que tous, nous sommes capables de ça! Mais alors, méritons-nous peut-être cela? Sommes-nous ou pouvons-nous être ces hommes et ces femmes incapables de réfréner leurs pulsions, leurs « instincts meurtriers », leur soif mystique de mort? Cette identification brutale et collante, bien souvent imposée à tous par le véhicule média ou plus discrètement partagée par toute bonne conciergerie, mène donc l'Homme à l'effroi. Rien en effet ne le distingue des protagonistes de la scène, il s'agit d'hommes, de femmes, d'enfants, de ce que nous sommes tous, du genre humain.

Mais cette position est intenable! Elle risquerait de plonger l'individu dans l'impensable, de le priver de sa capacité à penser, à donner sens. Si l'on en croit Descartes, l'Homme ne serait alors plus! Plus qu'un animal dès lors, lui aussi soumis à ses pires instincts. Typiquement, c'est le scénario de la vengeance, de l'œil pour œil, du dent pour dent. L'Homme ainsi privé de mise en sens s'identifie tant et si fort à l'agresseur comme à sa victime qu'il en vient à reproduire sur ce premier les mêmes faits ou du moins des faits d'une tonalité similaire, et parfois pires.

Très vite donc, il est indispensable de se décoller de ceux qui ont commis le pire, de se différencier de ces désormais *monstres, ordures, saloperies*, qui font l'actualité. Alors se met en route, comme elle peut, cette capacité à penser sauveteuse héroïque de la psyché collective. Elle tente et s'accroche aux bribes d'explications qu'elle entrevoit, elle contextualise et documente non pas comme il se doit mais suffisamment que pour se représenter (l'irreprésentable on y revient) une histoire, un récit au sein duquel se manifeste une ou des différences fondamentales entre soi et le désormais *monstre, l'inhumain* .

Du récit d'un homme ou d'une femme ayant commis le pire arrivent les explications parfois erronées et souvent floues mais tellement rassurantes qui « prouvent » que l'agresseur n'est pas comme nous. Il vit et interagit dans un contexte où les choses sont telles que cet acte est logique, seule issue de ce conflit. La tragédie prend vie. L'histoire a raison d'être. Elle nous montre que tout cela était, finalement, prévisible, car se cachait là-dessous des souffrances, des délires, dont nous n'avions pas connaissance. C'est l'intrigue du roman, on sait maintenant qui a tué le colonel moutarde, on découvre aussi que ce n'est pas n'importe qui pour n'importe quoi. *Ouf! Dans de telles circonstances, ça n'aurait pu être nous* .

Ainsi, la situation que nous évoquions dans notre avant-propos, celle de la mère de famille ayant mis fin à la vie de ses 5 enfants avant de tenter de se donner la mort. A l'annonce des faits, l'effroi est là, les enfants en âge de comprendre peuvent se poser quelques questions, les mères, les pères, le genre humain s'identifie alors comme nous l'avons évoqué. L'agresseur est ensuite dépeint comme un *monstre, une folle* , quelqu'un qui n'est pas comme nous. *D'ailleurs, est-ce encore quelqu'un?* Des émotions similaires étaient apparues à l'époque de l'affaire Dutroux et plus proche encore celles de Stacy et Nathalie ou de Josef Fritzl et sa fille Elisabeth en Autriche. Souvenons-nous des slogans qui scandaient de rétablir la peine de mort pour Dutroux, combien n'ont pas dit ou

entendu « qu'on le pende par les couilles ». Œil pour œil, dent pour dent, mort pour mort, mutilation sexuelle pour mutilation sexuelle. Puis, vient l'indispensable quête de sens, le réflexe, car encore une fois, seule l'explication nous différenciera des monstres. L'une était dépressive et tentait un geste qu'elle vivait comme salvateur, l'autre était psychopathe, une enfance difficile, la possibilité d'un réseau, le dossier bis, etc.

Le cas de Noam vient faire surenchère dans cette course à l'impossible mise en sens. Là aussi, celle que la presse identifie comme coupable plusieurs mois voire plusieurs années avant que son procès n'ait lieu, Coralie, la jeune belle-mère de Noam, suscite l'effroi. Un être humain, de sexe féminin et prétendument soumise ou vouée à l'instinct maternel aurait « délibérément » torturé un enfant de moins d'un an, un enfant dont on sait que les pleurs et les cris peuvent irriter. Un enfant, comme ceux que bon nombre ont déjà eu envie de jeter par la fenêtre... mais pour lesquels on s'est retenu. Mieux, on s'est ressaisi, on s'est montré empathique, on s'est calmé ou on a demandé de l'aide. Mais pour Noam, rien de cela. L'empathie n'a pas trouvé place, la colère est montée et les coups sont partis. A en croire la presse, dans une dispute telle celle de deux adultes 3 .

L'effroi s'installe, arrive alors la déshumanisation du coupable et cette recherche indispensable de mise en sens, d'explications, de différenciation. Mais c'est ici que le bat blesse. La scène démarre d'une crise de colère, celle de l'enfant, celle du parent. Une crise comme on en connaît tous, comme on en connaîtra d'autres. Mais alors, cette Coralie serait-elle réellement si proche de nous? Le décollement à cette identification brutale ne peut pas avoir lieu. La mise en perspective d'une situation à laquelle on devait s'attendre au vu de ceci ou cela ne peut se faire. La pensée reste figée. La mise à mort de l'enfant n'a pas été préméditée... elle est soudaine, impulsive, sous le(s) coup(s) de la colère. Cette situation empêchant la mise en pensée, celle-ci ne peut remplir sa fonction pare-angoisse. La société est prise au dépourvu. Chacun restant cadennassé dans un désir puissant de vengeance et de lynchage public ou bien, restant collé à l'identification terrible qui nous rappelle sans cesse qu'en nous, nous sommes tous un peu des Coralie.

Le coupable est désigné

Les mécanismes psychiques sont bien plus résistants qu'on ne pourrait le penser... Telle l'eau qui s'écoule au travers de la moindre fissure, la mise en sens s'immisce dans toute perspective qui puisse lui permettre de sauver la face du genre humain. On découvre alors que le Service d'Aide à la Jeunesse était au courant de la situation. Il avait, si l'on en croit certains, tous les éléments pour savoir ce qui allait se produire. *Nous sommes sauvés. Noam n'aurait donc pas été tué par un simple coup de colère comme on en connaît tous. Non, il aurait été tué parce qu'un service social n'a pas fait son travail. Parce qu'il était, le SAJ, au courant de la situation mais a laissé faire...* suggérerait-on qu'il ait encouragé? La mise à mort est expliquée... le « vrai » coupable est dénoncé. Puisqu'elle s'explique, elle aurait pu être évitée. *Si seulement ce satané service avait fait son travail.* Voilà qui rassure, le genre humain n'est plus en danger. On peut à nouveau être fier d'y participer. *Des erreurs, certes, il y en a. Mais, ici, on détient le coupable, le SAJ devra répondre de ses actes.* N'en déplaise, il fallait que quelqu'un paie la lourde addition du décès de l'enfant qui, sans cela, nous aurait tous renvoyés au rang de monstres potentiels.

Depuis, tout le monde s'en donne à cœur joie. La jeune belle-mère (et mère de son statut) est écroulée et l'on n'en parle plus. *Enfin, si le SAJ était là c'est que ses problèmes étaient démasqués. Elle n'a pas été aidée comme il fallait, Noam encore moins .* Le SAJ peut encaisser. Pour des raisons juridiques ou d'humilité, celui-ci ne bronche pas. Il ne dit mot, pas d'explication, pas de manifestation de vie.

Certains travailleurs sociaux s'y mettent aussi. Refusant de contacter le SAJ. Signant là un dysfonctionnement flagrant mais suspendu au fait que, dans la pensée collective, le SAJ a tué. La logique de l'œil pour œil nous revient. *Ils n'ont pas fait ce qu'il fallait, moi*

non plus se permettent certains. Bien entendu, pour les travailleurs sociaux, l'identification est encore plus forte. C'est tout leur travail qui est mis à mal et, au travers de celui-ci, leur identité.

Si actuellement les attaques faites au SAJ permettent à chacun de garder la face, une condamnation de celui-ci pourrait avoir de lourdes conséquences.



Quentin BULLENS et Michel DECHAMPS

Quels pièges autour du SAJ ?

Le Service d'Aide à la Jeunesse concerné gère chaque année des centaines de dossiers d'enfants en danger ou en danger potentiel. Sur l'ensemble du territoire de la communauté française, ces chiffres, on s'en doute, prennent des valeurs inimaginables. Nous pourrions schématiser la mission du SAJ en nous figurant qu'elle est de soutenir et coordonner l'aide volontaire aux enfants au travers de leur famille et des services sociaux. Vite, nous pouvons nous demander pourquoi l'aide volontaire nécessiterait-elle d'être ainsi soutenue et coordonnée puisque, par définition, son côté volontariste fait d'elle une aide allant de soi. Comprenons que les familles vraiment volontaires s'adressent aux services sociaux sans passer par le SAJ.

Nous voici donc au premier piège qui, avec une condamnation du SAJ pourrait pousser ce dernier à vouloir le faire sauter. Censé gérer l'aide volontaire, sous-entendu l'aide non contrainte, le SAJ a pourtant à faire à des situations que l'on désigne sous le nom d'aide négociée. Il sert donc de tampon entre une autorité judiciaire qui se désengorge de situations potentiellement dangereuses et de services sociaux qui ne peuvent à la fois assumer l'aide et sa négociation (ou sa fausse contrainte). Bien souvent, l'existence d'un dossier SAJ permet de ne pas judiciariser une situation délicate. Mais l'aspect volontaire de l'aide est-il sincère dans la famille y répondant ? Ou sert-il uniquement à préserver sa situation ? Evitant le juge, évitant, au maximum, l'arrivée de nouvelles contraintes. Car bien souvent, les familles maltraitantes l'ont compris, si ce n'est pas le SAJ, ce sera, pour elles, pire. L'artéfact est que l'aide prétendument négociée ressemble plutôt à un chantage tacite dicté par le fonctionnement même des institutions. Une condamnation du SAJ pourrait pousser celui-ci à revendiquer la sortie de cette situation paradoxale et hautement risquée dans laquelle il accepte pourtant, jusqu'ici, de se dépatouiller, pour le bien être, potentiel lui aussi, des familles, des services sociaux et surtout, des enfants. Si le premier piège que nous identifions est à l'échelle institutionnelle, le second se situe à l'échelle humaine et professionnelle. Les délégués des SAJ sont des hommes, des femmes, principalement gradués en matière sociale. Dans le cas précis du SAJ de Dinant, il ne s'agit que de femmes. Toutes, quelle que soit leur formation, sont désignées sous le terme de déléguées. Leur supérieur est la conseillère. Alors que partout l'on tend à dire que la richesse naît de la diversité, de l'alliance de différences, au SAJ il n'y a pas de

place pour la pluridisciplinarité. Même les quelques différences liées aux formations de bases sont gommées par cette appellation de déléguées. Il reste pratiquement impossible, au sein d'un SAJ, de se confronter aux points de vue de fonctions différentes. Là aussi, il y aurait place pour une révolte. Enfin, le dernier aspect de ce second piège se joue sur le plan humain. Les travailleurs du secteur social relatif à l'enfance maltraitée et plus particulièrement des SAJ doivent prendre des décisions importantes, cruciales, sur base d'informations parfois douteuses et dans le contexte de chantage tacite dont nous parlions ci-dessus. Le personnel est débordé, il manque de formation, de temps, etc. Eric Domb, le président de l'Union Wallonne des Entreprises, dit à propos des entrepreneurs qu'il s'agit de femmes et d'hommes qui prennent des risques pour les autres 4 . Il nous permettra d'en dire autant à propos des travailleurs sociaux du SAJ. A la différence que, chez ceux-ci, c'est la vie d'enfants qui se joue. Sachant également qu'en cas d'échec d'une décision, sans encore parler d'erreur, ce n'est pas un parachute doré qui attend les délégués mais un box des accusés, pour un salaire dérisoire. Là aussi, en cas de condamnation, la révolte aurait sa place. Comment ces hommes et ces femmes pourraient encore accepter de telles conditions, de tels risques, pour de telles conséquences personnelles et professionnelles. Cela paraît insensé.

Autres éléments et responsabilités tierces

Nous avons ici tenté de mettre en avant quelques réflexions, sur la nature humaine d'abord, puis plus particulièrement centrées sur certains pièges rencontrés par les Services d'Aide à la Jeunesse. Nous ne pouvons cependant clôturer notre propos sans le reconsidérer dans le contexte législatif et éthique qui l'entoure. La tendance est forte de la penser dépassée, mais le décès de Noam doit encore une fois mettre en branle l'intelligentsia gravitant autour des questions de maltraitance et de sa prévention à propos de l'idéologie du lien familial. Par ce débat, c'est l'ensemble du système, et en ce compris le législateur, qui doit être mobilisé. Reconsidérant les pièges que nous mentionnons ici mais aussi ceux que nous n'avons pas développés ou identifiés, il faut impérativement se rappeler que dans nombres de cas une grande prudence à l'égard des situations d'enfants en danger se justifie voire s'impose. Celle-ci devant encore passer outre, à différents niveaux du système, de l'approche parfois « terroriste » du lien familial à tout prix. Pourtant, le jeune voire très jeune âge d'un enfant, les aspects psychopathiques ou psychopathologiques de son entourage, l'évocation de risques de sévices physiques, etc., doivent être considérés comme des signaux d'alertes importants. Les équipes pluridisciplinaires telles que les équipes SOS-enfants devraient alors pouvoir être consultées sans modération mais encore faut-il que le cadre législatif et éthique qui entoure l'intervention des services sociaux ne ressemble pas à un chat se mordant la queue, se donnant ou se voyant offrir des moyens qui, peut-être, n'en sont pas.

Conclusion

Si l'attaque proférée contre le SAJ a permis à la pensée collective de sortir de l'effroi suscité par le décès du petit Noam, elle porte en elle la poudre capable de faire sauter les boulons d'une institution prise au piège dans un fonctionnement qui ne peut que lui coûter cher. Le SAJ a jusqu'ici accepté de fonctionner dans les eaux troubles des aides négociées mais continuera-t-il à le faire si le prix à payer pour désengorger la justice, trianguler l'aide sociale et *prendre des risques pour les autres* est une condamnation? Pas sûr! Et si le SAJ n'acceptait plus ce rôle, quelle réforme obtiendrait-il? Le risque serait-il celui de la tendance au signalement automatique en justice tel que le prévoit le modèle français? Avec pour conséquence la déshumanisation des processus décisionnels et leur enfermement dans un secteur où, là non plus, la pluridisciplinarité n'a pas sa place... les délégués seraient des magistrats. Toutefois, la possibilité d'un débat législatif autour de cela devrait s'accompagner d'un débat éthique à propos de l'idéologie du lien.

Entendons-nous, le plus probable est que tout cela n'ait pas lieu, que les choses restent telles quelles, que Noam soit rapidement considéré comme un fait divers de plus. Restera alors une seule question sans réponse... en quoi sommes-nous, travailleurs sociaux et législateurs, responsables de sa mort ?

1 Psychologue au Sailfe.

2 Pédiatre/coordonateur au Sailfe, équipe Sos-enfants Dinant-Philippeville.

3 http://www.actu24.be/article/regions/namur/infos/couvin_noam,_1_an,_a_ete_massacre/198992.aspx

4 Radio RTBF émission matin première du 20 octobre 2008.